



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

REGIE OM ET DECHETERIE

# Rapport 2018 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



# 1. Présentation

La CCPHVA gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, en régie intercommunale, la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et des emballages ménagers des 8 communes qui la composent, soit un total de **28 113 habitants** (Base INSEE 2015 rectifiée).

En 2015, avant le recensement rectificatif de l'Insee, la CCPHVA recensait **27 506 habitants** (+2,20 % entre les 2 recensements).


Ville	Population Base Insee 2015 rect.	Département	
Audun-le-Tiche	6 757	16 822	57
Aumetz	2 337		
Boulangé	2 530		
Ottange	2 947		
Rédange	992		
Russange	1 259		
Thil	1 713	11 291	54
Villerupt	9 578		
<b>TOTAL</b>	<b>28 113</b>		

## 2. Collecte des déchets ménagers

### 2.1. Organisation de la régie

La **collecte des ordures ménagères (OM)** a lieu une fois par semaine dans chaque commune ou secteur (les villes d'Audun-le-Tiche et Villerupt sont toutes les 2 divisées en respectivement 2 et 3 secteurs). La **collecte sélective des emballages ménagers (CS)** est assurée à raison d'une fois par semaine dans les communes d'Audun-le-Tiche et de Villerupt, et d'une fois tous les quinze jours dans les communes d'Aumetz, Boulangé, Ottange, Russange, Rédange et Thil.

La régie collecte l'ensemble de ces déchets, à l'exception de la collecte sélective à VILLERUPT qui est confiée à un prestataire, ONYX. Un marché a été conclu avec ONYX pour la collecte des emballages ménagers sur Villerupt jusqu'au 31 décembre 2020. Le prix unitaire de ce marché est de 141,00 € HT/T (-4.85% par rapport au marché 2015-2017), soit un total annuel de 71 721,06 € pour les 508,66 Tonnes collectées (pour rappel en 2018 : 488,56T soit une augmentation de 3,95%).



Les 3 équipages de la régie se composent d'un chauffeur et de deux ripeurs. Un agent d'encadrement, un responsable d'atelier et un mécanicien prochainement en retraite complètent le personnel.

En 2014, les élus avaient validé la proposition de créer une équipe dite « de dépôt » afin de pallier les absences des équipes titulaires, quelles qu'en soient les raisons (accidents, blessures, maladies, congés). Depuis 2015, 3 contrats aidés sont venus compléter les équipes (2 contrats aidés « jeunes – 25 ans » et un contrat CUI-CAE + 50 ans).

Ces contrats dits aidés arrivent peu à peu à leur terme. Nous avons formé ce personnel comme le prévoyaient les dispositifs nationaux. Ces agents intègrent donc la régie en devenant stagiaire de la Fonction Publique Territoriale.

À noter le décès de la gardienne de déchèterie remplacé en cours d'année par un des ripeurs de l'équipe de dépôt réduisant ainsi l'effectif global d'un agent.

Au final, les dépenses réelles engagées pour le personnel de collecte s'élèvent à 492 392 €.

Le parc de véhicules est composé de 2 BOM SCANIA/SEMAT arrivées dans la flotte en mars 2016, 1 BOM FAUN datant de la création de la Régie et qui sera remplacée en 2021, 1 BOM dite petit gabarit pour collecter nos rues étroites, et 2 BOM Renault qui avaient été conservées comme véhicule de remplacement au moment de l'achat des SCANIA.

Les frais d'entretien de ces véhicules s'élèvent à 82 955.50 - €. (- 5.649% entre 2017 et 2018).

Les frais de carburant quant à eux sont de 58 316 € (baisse sur ce poste de dépense (- 3490.94 €), le prix des carburants ayant retrouvé les valeurs de 2016.

## 2.2. Tonnages ordures ménagères et emballages ménagers collectés

Tonnage des Ordures Ménagères 2018									
Année	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	Total
JANVIER	178,02	67,68	64,84	72,68	24,75	32,67	52,26	233,56	<b>726,46</b>
FÉVRIER	140,44	45,7	41,82	67,76	17,02	22,46	30,12	190,46	<b>555,78</b>
MARS	136,20	49,92	43,3	91,74	17,74	23,42	38,9	224,88	<b>626,10</b>
AVRIL	164,08	58,38	48,38	76,42	20,54	27,12	45,62	216,48	<b>657,02</b>
MAI	158,44	69,88	59,66	95,6	24,78	32,70	53,68	233,54	<b>728,28</b>
JUIN	148,34	57,26	47,82	74,8	19,23	25,37	42,36	253,28	<b>668,46</b>
JUILLET	174,86	52,62	54,1	67,88	18,53	24,45	39,56	219,38	<b>651,38</b>
AOUT	125,14	74,08	33,14	82,44	20,95	27,65	48,36	216,38	<b>628,14</b>
SEPTEMBRE	138,46	52,52	47,06	70,2	18,37	24,25	42,04	204,62	<b>597,52</b>
OCTOBRE	178,08	48,24	54,14	68,6	22,66	29,90	50,60	213,88	<b>666,10</b>
NOVEMBRE	144,72	48,24	41,44	80,9	17,92	23,66	39,92	223,5	<b>620,30</b>
DÉCEMBRE	157,68	43,56	46,96	65,54	16,02	21,14	38,3	196,34	<b>585,54</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1844,46</b>	<b>668,08</b>	<b>582,66</b>	<b>914,56</b>	<b>238,50</b>	<b>314,80</b>	<b>521,72</b>	<b>2626,3</b>	<b>7 711,08</b>
Tonnage moyen/mois	153,71	55,67	48,56	76,21	19,88	26,23	43,48	218,86	<b>642,59</b>
<b>Moyenne * kg/hab/an</b>	270,69	285,50	230,57	305,67	246,90	246,90	271,87	297,11	<b>272,19</b>

\*pour info, la moyenne en kg/hab./an en Lorraine est de 241 (collectivités sans TI)

Évolution du Tonnage des Ordures Ménagères									
Année	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	Total
2015	1699,23	635,19	613,72	923,10	259,06	378,32	527,44	2506,13	<b>7542,19</b>
2016	1690,38	640,76	596,40	932,62	255,75	323,23	504,14	2604,62	<b>7549,26</b>
2017	1742,28	671,92	580,66	916,56	244,97	309,60	535,54	2612,25	<b>7613,78</b>
2018	1844,46	668,08	582,66	914,56	238,50	314,80	521,72	2626,3	<b>7 711,08</b>
<b>2015</b> moyenne kg /hab/an	255,10	272,61	240,86	319,52	254,73	303,14	262,09	315,27	<b>270,06</b>
<b>2016</b> Moyenne kg/hab/an	250,17	274,18	235,73	316,46	257,81	256,74	294,30	271,94	<b>268,48</b>
<b>2017</b> Moyenne kg/hab/an	257,85	287,51	229,51	311,01	246,95	245,91	312,63	272,73	<b>270.83*</b>
<b>2018</b> Moyenne kg/hab/an	270,69	285,50	230,57	305,67	246,90	246,90	271,87	297,11	<b>272,19</b>

En orange = Hausse / En Jaune = Baisse soit une hausse du tonnage de 0,09% par rapport à 2015

**Conclusion :** Un tonnage ayant connu une hausse assez sensible. À mettre sans doute en corrélation avec de nouveaux chiffres de population puisque nous sommes restés sur le même nombre d'habitants que la base INSEE de 2015.

À noter que depuis mi-2016, la CCPHVA propose aux communautés des Gens du Voyage qui s'installent sur son territoire de collecter leurs déchets via la mise à disposition de bacs collectés par les équipages ou l'installation d'une benne gérée par un prestataire (quand + de 20 caravanes). C'est ainsi qu'en 2018, près de 62,54 tonnes d'OMR ont été collectées. Grâce à la régie de recettes créée en 2016, 6748 € ont été versés par les GDV utilisateurs du service pour compenser (en partie) les dépenses liées à leurs déchets.

Tonnage de la Collecte sélective 2018									
Année	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulanges	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	Total
Janvier	24,74	22,84	8,58	7,22	5,70	7,52	12,04	53,60	<b>142,24</b>
Février	29,06	8,68	8,88	13,68	2,06	2,72	6,74	35,50	<b>107,32</b>
Mars	36,64	9,26	8,10	9,88	3,94	5,20	7,20	44,08	<b>124,30</b>
Avril	32,64	9,12	12,02	15,94	6,53	8,63	7,28	39,70	<b>131,86</b>
Mai	34,7	9,82	8,70	10,82	4,49	5,93	7,68	44,54	<b>126,68</b>
Juin	34,38	8,38	7,18	10,38	4,16	5,48	6,62	42,02	<b>118,60</b>
Juillet	29,74	12,60	7,32	9,58	3,99	5,27	10,00	40,08	<b>118,58</b>
Aout	33,6	8,72	7,56	8,32	3,40	4,48	6,64	38,66	<b>111,38</b>
Septembre	29,52	9,20	8,20	10,30	4,30	5,68	7,30	38,48	<b>112,98</b>
Octobre	29,94	9,70	11,70	15,64	6,58	8,68	7,92	44,84	<b>135,00</b>
Novembre	38,7	9,44	8,80	11,76	4,10	5,40	7,34	44,62	<b>130,16</b>
Décembre	37,5	16,96	8,76	11,54	4,91	24,20	12,94	42,54	<b>159,36</b>
<b>TOTAL</b>	<b>391,16</b>	<b>134,72</b>	<b>105,80</b>	<b>135,06</b>	<b>54,16</b>	<b>89,20</b>	<b>99,70</b>	<b>508,66</b>	<b>1 518,46</b>
Moyenne mensuelle	32,60	11,23	8,82	11,26	4,51	7,43	8,31	42,39	126,54
Moyenne kg /hab/an	57,41	57,57	41,87	45,14	56,06	69,96	56,78	52,66	<b>53,60*</b>

\*pour info la moyenne en kg/hab./an en Lorraine est de 50 (collectivités sans TI) -

## Évolution du Tonnage de la Collecte sélective

Année	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	Total
2015	424,72	105,50	113,86	148,35	56,31	86,84	93,00	505,05	<b>1533,63</b>
2016	411,34	104,88	110,38	125,54	55,97	91,55	90,22	501,28	<b>1490,85</b>
2017	405,90	111,22	114,74	132,28	57,00	88,14	93,76	488,56	<b>1491,59</b>
<b>2018</b>	<b>391,16</b>	<b>134,72</b>	<b>105,80</b>	<b>135,06</b>	<b>54,16</b>	<b>89,20</b>	<b>99,70</b>	<b>508,66</b>	<b>1 518,46</b>
<b>2015</b> moyenne kg /hab/an	63,76	45,28	44,69	51,35	55,37	69,58	55,59	52,82	<b>54,91</b>
<b>2016</b> Moyenne kg/hab/an	60,88	44,88	43,63	42,60	56,42	72,71	52,67	52,34	<b>53,39</b>
<b>2017</b> Moyenne kg/hab/an	60,07	47,59	45,35	44,89	57,46	70,00	54,73	51,01	53,41*
<b>2018</b> Moyenne kg/hab/an	<b>57,41</b>	<b>57,57</b>	<b>41,87</b>	<b>45,14</b>	<b>56,06</b>	<b>69,96</b>	56,78	52,66	53,60*

En orange = Hausse / En Jaune = Baisse

Soit une hausse du tonnage de 0.04% par rapport à 2016. Stabilisation de la Collecte sélective... Sauf si augmentation de la population, les ratios auraient donc baissé...

Quatre communes ont vu leurs **performances de tri augmenter sauf Russange (quasi stable), Audun le Boulangé Rédange et Russange** ont trié moins..., se méfier néanmoins de l'interprétation de ces moyennes puisque le nombre d'habitants provient des chiffres INSEE publiés actuellement sur son site internet.

En 2018 le Pôle Environnement a procédé au déploiement des bacs et conteneurs sur le territoire pour préparer la mise en place de la TEOMI déployée sur le territoire à compter de 2020.

Après la mise en place de la conteneurisation une réflexion sera menée pour la mise en place d'une brigade intercommunale d'intervention spécifique à la police des déchets, et uniquement dans ce domaine, afin de répondre à la forte augmentation des refus de tri 405,038 T refusées en 2018, soit un taux de valorisation de 56,55%.

### 2.3. Redevance Spéciale

En 2011, la CCPHVA a instauré la redevance spéciale pour les entreprises du territoire présentant à la collecte plus de 1100L de déchets par semaine. Au-delà de ce seuil, le tarif a été fixé pour tout litre supplémentaire à 0,03€ pour les ordures ménagères et à 0,015 € pour le tri sélectif.

Au total 9 entreprises sont concernées, représentant une recette de 11 488€. À savoir que les plus gros producteurs passent généralement par un prestataire privé.

### 2.4. Collecte du verre

La collecte du verre est faite d'une part en porte à porte (PAP) par l'association Verre J'espère et d'autre part en AV (Apport Volontaire dans des bornes). Difficile de connaître les chiffres de l'association puisque la collecte s'effectue sur le territoire de la CCPHVA et au-delà de ses frontières.

Ces deux prestations, tout comme le traitement, sont facturées par le SMTOM à la CCPHVA. Le prestataire du SMTOM pour la vidange des bornes d'apport volontaire et le traitement est la société MINERIS. Seuls les apports volontaires (AV) sont quantifiés par le SMTOM.

**Tonnage de la Collecte du Verre 2018**

Année	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulange	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	Total
Janvier	10,374	6,811	6,451	5,428	1,6	0,591	3,336	19,232	<b>56,17</b>
Février	9,718	4,851	3,456	4,864	1,841	1,628	1,876	16,34	<b>47,68</b>
Mars	9,666	9,456	4,811	5,241	1,241	1,716	3,676	19,902	<b>68,17</b>
Avril	12,769	5,595	4,441	4,901	1,973	0,767	4,026	19,795	<b>43,62</b>
Mai	11,236	9,123	7,659	9,162	1,384	1,788	4,14	21,919	<b>60,3</b>
Juin	16,208	4,799	5,011	6,035	2,148	3,895	3,828	29,508	<b>53,42</b>
Juillet	9,788	7,088	5,493	6,275	2,258	2,502	3,606	21,792	<b>50,4</b>
Aout	11,42	5,04	4,52	5,8	2,12	2,96	2,64	19,9	<b>49,6</b>
Septembre	16,28	4,66	5,18	4,16	1,68	1,7	2,94	17,16	<b>41,38</b>
Octobre	12,16	5,24	3,82	4,06	2,04	2,98	3,04	27,56	<b>63,48</b>
Novembre	10,14	7,7	6,32	8,72	1,92	1,76	3,42	19,92	<b>52,581</b>
Décembre	10,12	5,64	5,88	4,48	1,88	2,68	2,94	17,54	<b>45,611</b>
<b>TOTAL</b>	<b>139,879</b>	<b>76,003</b>	<b>63,042</b>	<b>69,126</b>	<b>22,085</b>	<b>24,967</b>	<b>39,468</b>	<b>250,568</b>	<b>685,138</b>
<b>Moyenne/hab/an</b>	<b>20,70</b>	<b>32,52</b>	<b>24,92</b>	<b>23,46</b>	<b>22,26</b>	<b>19,83</b>	<b>23,04</b>	<b>26,16</b>	<b>24,37</b>



Évolution Tonnage de collecte de verre									
Année	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulang e	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	Total
2015	123,22	57,75	54,05	52,18	17,70	28,92	39,85	227,60	<b>601,27</b>
2016	136,28	65,94	51,87	51,18	17,45	27,58	31,88	240,95	<b>623,13</b>
2017	145,856	67,16	54,941	53,765	11,595	23,086	34,905	241,104	<b>632,412</b>
2018	139,879	76,003	63,042	69,126	22,085	24,967	39,468	250,568	<b>685,138</b>
<b>2015</b> moyenne kg /hab/an	18,49	24,78	21,21	18,06	17,40	23,17	23,81	23,80	21,52
<b>2016</b> Moyenne kg/hab/an	20,17	28,22	20,50	17,37	17,59	21,91	18,61	25,16	22,17
<b>2017</b> moyenne kg /hab/an	21,59	28,74	21,72	18,24	11,69	18,34	20,38	25,17	22,50
<b>2018</b> moyenne kg /hab/an	20,70	32,52	24,92	23,46	22,26	19,83	23,04	26,16	24,37

En orange = Hausse / En Jaune = Baisse

Soit une hausse du tonnage de 0.04% (pour rappel : +1.56% en 2016)

Une collecte de verre moyenne de 24,37 kg/an/habitants. Avec une belle performance pour les communes d'Aumetz et de Villerupt. L'augmentation de la performance est induite par le renouvellement des Bornes à verre opéré par le SMTOM en 2017. Seule la commune d'Audun-le-Tiche reste sur un volume de collecte en baisse.

## 2.5. Étude pour le déploiement d'une tarification incitative

En 2018 dans le cadre du déploiement de la TEOMI l'objectif était de doter chaque usagé d'un bac individuel ou collectif. Cependant la déficience de notre prestataire ne nous a pas permis de tenir l'objectif qui se poursuit en 2019.

Pour mener à bien la mission, plusieurs marchés ont été attribués courant 2018 :

- Conteneurisation : Contenur
- Bacs individuels et collectifs : Collectal + EMZ pour le contrôle d'accès
- PAV : Astech pour les cuves + BH Technologie pour les sondes et contrôle d'accès.
- Équipement des camions de collecte : RF Concept et Sysoco
- Logiciels informatiques de suivi de gestion et de facturation : TRADIM

## 3. Traitement des déchets ménagers

La CCPHVA adhère au SMTOM de Villerupt pour le traitement des ordures ménagères et des emballages ménagers. Les ordures ménagères sont traitées au centre mécanobiologique Maxival de Villers-la-Montagne appartenant au SMTOM. De même, les emballages ménagers sont triés au centre de tri de Maxival.

### Coûts de traitement :

Les frais fixes s'élèvent à 27,79€ (contre 21€ en 2017) par habitant soit 777 536,41 € (Base 27 979 hab.). *(Soit une hausse de 24.43%).*

Les frais de traitement sont calculés en fonction du type de déchets selon un barème comprenant 11 tarifs différents. Ils s'élèvent à 1 100 690,55 € pour la totalité des ordures ménagères et emballages ménagers, soit une hausse de 5,37%. (Pour rappel montant 2017 : 1 041 531 €). Cette hausse s'explique notamment par une légère hausse du volume des OM collecté et l'augmentation significative de la collecte sélective.

Les versements ECO EMBALLAGES, perçus en 2018, mais au titre des tonnages collectés en 2017 s'élève à 9 655,56 € (pour rappel le montant de 2017 9349.25€).

Les frais de traitement du verre comprennent une part liée au soutien financier forfaitaire de l'association Verre J'espère et une part variable liée aux quantités collectées dans les bornes de la CCPHVA, soit un total de 32 775 € *(pour rappel montant 2017 : 35 775 €)*. *Il faut noter le coût supporté par l'aménagement des bornes soit 9114€ ce qui masque l'amélioration de la collecte du verre.*

La facturation globale du SMTOM s'élève par conséquent à 1 878 226,95 € pour 2018, soit une hausse importante induite par l'augmentation des volumes collectés et l'augmentation des frais de gestion de déchèterie

La CCPHVA exploite une déchèterie de 9 quais, située entre Aumetz et Audun-le-Tiche, ouverte au public depuis le 01/02/2008. L'équipement a fêté 10 ans d'ouverture au public.

## 4. Déchèterie

### 4.1. Accueil

L'accueil et la gestion du haut de quai sont assurés en régie par 2 agents. Le décès de la gardienne nous a conduits à recruter en interne, ce qui induit le coût du personnel de la déchèterie à 75 229,36 € (77 101.09 en 2017), travail d'étudiants inclus pour juillet et août (1 étudiant en plus du gardien titulaire).

Les administrés présentent un justificatif de domicile ainsi qu'une pièce d'identité. Ce système est désormais dépassé et obsolète. Les services du Pôle Environnement, en parallèle de l'étude TEOMI, vont proposer à la Commission Environnement des solutions plus innovantes permettant un meilleur contrôle des entrées et de limiter ainsi les fraudes en termes d'accès.

Les horaires modifiés en 2015 sont encore en vigueur et seront maintenus jusqu'à la modification du règlement de déchèterie en lien avec la TEOMI :

Période hivernale : du 1er novembre au 28 (ou 29) février (17 semaines par an)				
Période estivale : du 1er mars au 31 octobre (35 semaines par an)				
	<b>PÉRIODE HIVERNALE 27H30 d'ouverture au public</b>		<b>PÉRIODE ESTIVALE 35H00 d'ouverture au public</b>	
	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	10H00/12H00	14H00/17H00	10H00/12H00	13h45/18h00
MARDI	<b>FERMETURE</b>	14h00/17h00	<b>FERMETURE</b>	13h45/18h00
MERCREDI	10H00/12H00	14h00/17h00	10H00/12H00	13h45/18h00
JEUDI	10H00/12H00	<b>FERMETURE</b>	10H00/12H00	<b>FERMETURE</b>
VENDREDI	10H00/12H00	14h00/17h00	9H00/12H00	13h45/18h00
SAMEDI	9h30/17h00		9h00/18h00	

Ils ont été soumis au Centre de Gestion de la Moselle pour vérification du temps de travail annualisé et ont reçu une validation de la commission ad hoc.

## 4.2. Déchets collectés à la déchèterie

Les déchets acceptés pour les apports des particuliers sont les suivants :

- Les objets encombrants d'origine ménagère (meublier, articles de décoration, équipements de loisirs, jouets...). Tout objet en bon état et pouvant être réutilisé par des acteurs de l'économie sociale et solidaire peut être déposé. Le conteneur « réemploi » est un dispositif en partenariat avec Emmaüs.
- Les meubles en partenariat avec Éco Mobilier (meublier intérieur, literie, mobilier de jardin...)
- Tout-venant (tout déchet ne pouvant pas être affecté au conteneur « réemploi » et autres conteneurs),
- Gravats (agglos, pierres et ciment),
- Déchets verts (tonte, pelouse, branchages...),
- Cartons,
- Polystyrène,
- Bois traité,
- Palettes en bois (en partenariat avec Emmaüs),
- Verre,
- Textiles,
- Huiles végétales,
- Huiles minérales,
- Pneumatiques (issus de véhicules légers non jantés, non coupés),
- Ferraille,
- Bouteilles de gaz vides collectées par le dispositif TOTALGAZ,
- DDM (Déchets Dangereux des Ménages : peintures, solvants, produits phytosanitaires...),
- Les batteries, piles et accumulateurs,
- Les D3E (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques : appareils électroménagers et informatiques, écrans, Hi-Fi...),
- Lampes (les lampes fluocompactes, LED, néons...),
- Les téléphones portables,
- Les cartouches d'encre,
- Les clichés radiographiques,
- DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux conditionnés dans des contenants prévus à cet effet),
- Les huisseries,
- Le papier,
- Depuis 2017, les capsules de café TASSIMO (T DISC) via le programme TerraCycle.

Différents prestataires prennent en charge l'évacuation de ces déchets, les principaux sont : Barisien – CitraVal – Écosystèmes – Recylum - ...etc.

#### 4.3. Artisans et commerçants

Les commerçants et artisans ayant leur siège social sur le territoire de la CCPHVA ont accès à la déchèterie moyennant le paiement d'une participation dont le montant varie en fonction du déchet.

Gravats, déchets verts, tout-venant, bois, pneus, cartons, ferrailles	15 € / m <sup>3</sup>
DMS et huiles	5 € / kg ou litre
Tout-Venant	50 € / m <sup>3</sup>
Bois	25 € / m <sup>3</sup>
Cartons, D3E, batteries, piles, polystyrène	GRATUIT

9 artisans-sociétés ont été enregistrés : Ulysse chauffage, SMV Toiture, FRIZZO, Menuiserie THIES, SERURIER Stéphane, DURITHERM, MARQUES, RENELLI et P. PRESTATION pour un montant de 9 655,56€ (pour rappel montant 2017 : 9 349,25 soit un volume stabilisé).

#### 4.4. Fréquentation de la déchèterie

Fréquentation 2018 de la déchèterie									
Mois	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulangé	Ottange	Redange	Russange	Thil	Villerupt	Total mois
Janvier	805	372	179	228	83	115	144	768	2 039
Février	642	261	124	175	59	87	104	613	2 585
Mars	845	426	179	228	86	133	97	894	3 658
Avril	1 266	603	289	337	110	188	181	1 452	3 729
Mai	1 268	645	314	315	98	209	164	1 471	3 752
Juin	1 300	626	274	286	99	175	187	1 407	3 490
Juillet	1 161	462	224	289	82	145	165	1 307	3 801
Aout	1 142	560	253	298	74	160	186	1 320	4 674
Septembre	1 182	575	267	260	88	202	204	1 385	3 772
Octobre	1 136	505	246	308	93	163	152	1 172	3 475
Novembre	754	348	176	232	81	124	155	730	2 470
Décembre	425	151	89	122	37	70	61	387	1342
<b>TOTAL</b>	<b>11 926</b>	<b>5 534</b>	<b>2 614</b>	<b>3 078</b>	<b>990</b>	<b>1 771</b>	<b>1 800</b>	<b>12 906</b>	<b>40619</b>

Évolution de la fréquentation de la déchèterie									
Année	Audun-le-Tiche	Aumetz	Boulange	Ottange	Rédange	Russange	Thil	Villerupt	Total
2015	10 781	5 263	2 470	2 908	685	1 475	1 684	11 984	<b>37 250</b>
2016	11 311	5 181	2 455	2 812	804	1 574	1 687	11 960	<b>37 784</b>
2017	<b>11 463</b>	<b>5 631</b>	<b>2 612</b>	<b>3 216</b>	<b>815</b>	<b>1 691</b>	<b>1 758</b>	<b>12 129</b>	<b>39 315</b>
2018	<b>11 926</b>	<b>5 534</b>	<b>2 614</b>	<b>3 078</b>	<b>990</b>	<b>1 771</b>	<b>1 800</b>	<b>12 906</b>	<b>40 619</b>

En orange = Hausse / En Jaune = Baisse

À noter la légère augmentation baisse cependant il faut prendre en compte que le mois de décembre n'a pas été comptabilisé complètement compte tenu du décès de la gardienne de déchèterie (hausse de 3.31% de fréquentation de la déchèterie). Phénomène récurrent depuis plusieurs années. Le 1<sup>er</sup> comptage annuel en notre possession date de 2011, avec 30 740 passages. Soit une hausse de près de 32% en 10 ans d'exercice, avec une déchèterie configurée pour 18 000 habitants. Afin de limiter cette évolution, le nouveau règlement adopté le 2 juillet 2019 interdit l'accès au véhicule utilitaire avec des plaques étrangères.

#### 4.5. Tonnages collectés à la déchèterie

Mois	Tonnage 2018 collecté à la déchèterie					
	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Carton	Bois traités	Déchets verts
Janvier	133.24	49,42	20,26	12,550	69,61	12,12
Février	112.16	35,12	13,64	11,100	48,58	8,58
Mars	146.74	58,52	14,80	11,050	73,73	12,04
Avril	172.82	108,60	23,12	12,430	94,53	54,43
Mai	168.34	138,70	30,48	12,380	96,98	51,56
Juin	166.04	102,42	17,96	14,910	87,45	67,6
Juillet	141.62	115,48	18,32	8.18	78,59	39,52
Aout	150.43	125,84	24,86	11,600	90,91	37,22
Septembre	127.96	105,46	18,98	9,680	75,91	50,14
Octobre	135.12	113,96	24,28	13,510	80,13	44,98
Novembre	114.63	54,30	15,48	11,200	68,45	15,56
Décembre	85.88	26,22	10,98	9.90	55,51	6,96
<b>TOTAL</b>	<b>1654.95</b>	<b>1034,04</b>	<b>233,16</b>	<b>138.48</b>	<b>920,38</b>	<b>400,71</b>

À noter la hausse de la collecte de carton expliquée pour partie par la mise en place d'une offre dédiée aux professionnels du territoire (voir par ailleurs paragraphe dédié à cette collecte pro).

Les gravats sont désormais extraits du Tout-Venant et comptabilisés « à part ». Pour rappel, ils étaient auparavant orientés chez Eurovia, pour le gravat noble, et le reste finissait en tout-venant à un coût exorbitant.

Évolution du Tonnage collecté à la déchèterie						
Année	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Carton	Bois traités	Déchets verts
2015	1775,24	NC	172,04	74,40	885,00	359,49
2016	1833,94	NC	207,28	74,96	954,36	409,84
2017	1622.951	923.80	209.41	100.135	987.12	378.96
2018	1654.95	1034.04	233.16	138.48	920.38	400.71

En orange = Hausse / En Jaune = Baisse

Par ailleurs, les communes d'Ottange, Boulange et Rédange disposent de bennes à déchets verts du 15 mars au 15 novembre.

Tonnage des bennes à déchets verts 2018					
Mois	Rédange	Ottange	Boulange	Villerupt	Aumetz
Mars	4,8	11,74	3,78	10,78	0
Avril	13,1	26,92	4,88	9,02	0
Mai	12,76	21,6	9,58	5,1	0
Juin	8,06	9,74	9,08	6,28	0
Juillet	8,96	13,89	7,38	3,38	4.02
Aout	5,68	15,84	11,2	2,48	2.16
Septembre	8,76	23,62	5,62	6,02	5.02
Octobre	7,58	6,48	5,64	2,74	6.66
Novembre	4,8	11,74	3,78	10,00	2.54
<b>TOTAL</b>	<b>69,67</b>	<b>129,83</b>	<b>57,16</b>	<b>58,78</b>	<b>20.4</b>

Évolution du Tonnage bennes à déchets verts 2018					
Année	Rédange	Ottange	Boulange	Villerupt	Aumetz
2015	49,82	99,00	96,60	NC	NC
2016	23,70	98,60	77,04	NC	NC
2017	<b>64.30</b>	<b>111.28</b>	<b>62.86</b>	<b>52.12</b>	<b>NC</b>
2018	<b>69.67</b>	<b>129.83</b>	<b>57.16</b>	<b>58.78</b>	<b>20.4</b>

En orange = Hausse / En Jaune = Baisse

### Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

Évolution du Tonnage D3E			
Trimestre	2018	Pour rappel	
		2017	2016
1er trimestre	35.924T	42.641	41,35
2e trimestre	47.621T	41.420	52,11
3e trimestre	44.424T	49.561	51,86
4e trimestre	36.021T	37.043	37,32
<b>TOTAL</b>	<b>163.99</b>	<b>170.665</b>	<b>182,64</b>

En orange = Hausse / En Jaune = Baisse  
-6.56 % par rapport à 2016

Un conteneur maritime avec vis interne a été installé, mais sa capacité ne permet pas de protéger la totalité du flux. De ce fait nous continuons à avoir du vol sur la déchèterie.

Dans ce contexte il a été décidé d'installer un système de vidéosurveillance performant en s'appuyant sur la desserte par la fibre.

Le bilan de cette année est une nouvelle fois à la baisse. Nos ratios de collecte correspondent à ce qui est constaté dans les autres collectivités. Les bons chiffres de 2016 avaient été boostés par l'effet « coupe d'Europe de football ». 2018 n'ayant pas de compétition sportive majeure, les revendeurs d'écrans se plaignent de l'effondrement du marché.

De plus sur le territoire des artisans commencent à proposer leur service pour la réparation de ce genre de produit participant partiellement à la diminution des flux.

### Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Évolution du Tonnage annuel des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)									
Année	Peinture, pâteux	Solvants liquides	Aérosols	Phyto sanitaires	Emballages souillés	Acide	Radio	Produit particulier	TOTAL
2015	14,99	4,75	0,24	0,05	4,64	0,26	0,00	0,19	25,14
2016	37,31	6,90	1,04	0,61	5,14	0,34	0,00	0,50	<b>51,84</b>
2017	41.063	7.465	1.402	0.43	5.86	0.23	0.19	1.01	<b>57.65*</b>
2018	<b>36.68</b>	<b>7.51</b>	<b>1,59</b>	<b>0,38</b>	<b>4.78</b>	<b>0,31</b>	<b>022</b>	<b>0.150</b>	<b>51,62</b>

En orange = Hausse / En Jaune = Baisse \*soit une baisse de 10.45%,



## Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Une borne automatisée, installée depuis juillet 2011, permet aux malades de venir déposer leurs DASRI à la déchèterie. Ces derniers sont conditionnés dans des boîtes jaunes fournies gratuitement par les pharmacies du territoire qui ont signé une convention avec la CCPHVA. Les pharmaciens apposent sur la boîte jaune un code-barres autocollant qui est lu par la machine. Ce code-barres est également consigné dans un cahier de suivi fourni par la CCPHVA à la pharmacie.

Depuis 2013, DASTRI s'occupe de ce dispositif et a confié à COVED l'enlèvement et le traitement des DASRI collectés, 14 cartons de 50 litres ont été enlevés à la déchèterie (2 cartons de moins qu'en 2017). À voir pour prendre contact avec les pharmacies du territoire et faire la promotion de ce service.

Évolution de la collecte des Autres Déchets							
Année	Piles	Pneus	Huiles minérales	Huiles végétales	Lampes usagées	Batteries	Polystyrène
<b>2015</b> Quantités collectées	1 076 kg	3 290 pneus	8 800 l	1 920 l	461 kg	6,20 tonnes	174 sacs
<b>2016</b> Quantités collectées	1017 kg	3169 pneus	12 400 l	2690 l	890 kg	7,50 tonnes	110 sacs
<b>2017</b> Quantités collectées	1 021	2 586	12 400 l	3050 l	597	6.365 tonnes	49 sacs
<b>2018</b> Quantités collectées	875	3214	15 400 l	3000	536	7.5 tonnes	60 sacs
Variation en % de 2017 à 2018						+20.24 %	%

En orange = Hausse / En Jaune = Baisse

## Coûts d'évacuation et de traitement des déchets collectés à la déchèterie

Coûts d'évacuation et de traitement des déchets collectés à la déchèterie 2017						
Mois	Tout-venant	Ferraille	Carton	Bois traite	Gravats	Déchets verts
Janvier	15 434,61 €	Transport gratuit	304,66 €	3 620,04 €	730,94 €	620,84 €
Février	13 090,07 €		376,16 €	2 578,42 €	521,68 €	558,61 €
Mars	16 944,11 €		304,66 €	3 614,61 €	752,27 €	619,43 €
Avril	19 772,21 €		304,66 €	4 648,68 €	1 221,12 €	1 976,25 €
Mai	19 644,78 €		228,49 €	4 799,38 €	1 467,40 €	1 721,91 €
Juin	19 320,40 €		304,66 €	4 346,05 €	1 206,64 €	2 207,75 €
Juillet	16 856,74 €		304,66 €	4 125,64 €	1 500,88 €	1 816,11 €
Aout	17 912,67 €		228,49 €	4 389,27 €	1 437,27 €	1 469,84 €
Septembre	15 229,81 €		152,33 €	3 756,45 €	1 477,40 €	2 104,74 €
Octobre	16 024,22 €		380,82 €	3 965,23 €	1 233,68 €	1 912,09 €
Novembre	13 937,74 €		152,33 €	3 441,35 €	742,38 €	681,31 €
Décembre	10 344,59 €		152,33 €	2 735,51 €	325,07 €	326,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>194 511,95 €</b>		3 194,23 €	<b>46</b> <b>020,63 €</b>	<b>12</b> <b>616,72 €</b>	<b>16</b> <b>015,10 €</b>
<b>272.358.63 € (2017 : 55814.73 €, soit une augmentation de 6,07%)</b>						

### Évolution des coûts d'évacuation et de traitement des déchets collectés à la déchèterie

Année	Tout-venant	Ferraille	Carton	Papier	Bois traité	Gravats	Déchets verts
2015	177 623 €	Transport gratuit	9 345 €	NC	36 446 €	5 760 € (estimatif)	8 649,60 €
2016	199 689 €		9 808 €	NC	49 123 €	5330 € (estimatif)	10 963,36 €
2017	179 182.23€		5 505 €	572.00 €	44 857.30 €	10 447.36 €	15 822.84 €
2018	194 511.95		3 194.2	685,48 €	46 020.63	12 616.72	16 015.10
Variation en % de 2017 à 2018	+7.88 %		- 43.87 %	+ 19.8%	2.59 %	+ 17.19 %	+ 1.2 %

En orange = Hausse / En Jaune = Baisse

Le nouveau marché applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a permis de baisser les postes de dépenses sur les bennes Tout-venant, Carton et Bois traité. La hausse sur la benne à gravat est imputable au fait que nous ne disposions pas dans le précédent marché de tonnages précis et que seuls les gravats nobles étaient acceptés, le reste finissait en Tout-venant. Concernant les déchets verts, nous disposions auparavant d'un tarif à « -50% » pour le traitement au SMTOM. Nous avons été dans l'obligation de changer de prestataire en raison d'une erreur dans l'appel d'offres de la part de Barisien. Nous ne pouvions pas accepter de réponse complémentaire après clôture du marché. Avec l'avancée du projet PRÉLUDE, ces dépenses sur les déchets verts ne seront prochainement plus d'actualité. La baisse du coût du carton fait fortement chuter le coût de traitement de ces matériaux.

### Déchets verts des communes

Évolution du coût de collecte des déchets verts				
Année	Rédange	Boulanges	Ottange	Villerupt
2015 Location, transfert, traitement	2 462,43 €	4 338,55 €	5 800,44 €	NC
2016 Location, transfert, traitement	2 195,49 €	4 156,59 €	4 635,18 €	NC
2017 Location, transfert, traitement	3 538.99 €	3 843.03 €	7 174.99 €	2 572.42 €
2018 Location, transfert, traitement	4 009,99 €	3 687,61 €	8 565,40 €	2 853,56 €
Variation en % de 2016 à 2017	+ 11.74 %	- 4.04%	+ 16.23 %	+9.85%

En orange = Hausse / En Jaune = Baisse

L'évolution du coût des bennes déchets verts en commune s'explique pour partie par le prix de traitement dont les détails ont été expliqués ci-dessus pour la benne de la déchèterie, mais aussi par l'absence de compactage de ces bennes en commune. L'ancien prestataire passé une fois par semaine les compacter. Notre compacteur à demeure de la déchèterie ne nous permet pas de nous déplacer jusque dans les communes.

Pour les **DDM** les frais de traitement et de collecte se sont élevés à 45 872.53 € (2017 : 55 282.79 €, soit une baisse de 20.4%) induit par un arrêt pour pénalité durant deux mois.

<b>Recettes 2018 liées au rachat des matières collectées</b>				
<b>Mois</b>	<b>Ferraille de 118/T à 150/T</b>	<b>Carton 80€/T</b>	<b>PAPIER 50€/T</b>	<b>Batteries</b>
Janvier	3 039,00 €	1 004,00 €	459,00 €	7,653 Tonnes De 460 € à 611€ / Tonne 4 165,98 €
Février	1 759,56 €	888,00 €	431,00 €	
Mars	2 220,00 €	884,00 €	105,00 €	
Avril	3 444,88 €	994,40 €	302,00 €	
Mai	4 541,52 €	990,40 €	416,00 €	
Juin	2 676,04 €	1 192,80 €	335,00 €	
Juillet	2 729,68 €	654,40€	0 €	
Aout	3 455,54 €	928,00 €	317,00 €	
Septembre	2 315,56 €	774,40 €	334,00 €	
Octobre	2 962,16 €	1 080,80 €	286,00 €	
Novembre	1 950,48 €	896,00 €	0€	
Décembre	1 295,64 €	792,00 €	436,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>32 390,06 €</b>	<b>11 079,20 €</b>	<b>3 421,00 €</b>	<b>4 165,98 €</b>

<b>Évolution des recettes 2018 liées aux déchets collectés</b>				
<b>Année</b>	<b>Ferraille de 106€/T à 146€/T</b>	<b>Carton 80€ la tonne</b>	<b>Papier 50€ la tonne</b>	<b>Batteries de 530€/T à 611€/T</b>
<b>2015</b>	19 595 €	1 851 €	NC	2 716 €
<b>2016</b>	23 994 €	1 972 €	NC	3 480 €
<b>2017</b>	<b>26 497,31€</b>	<b>8 010,80 €</b>	<b>2 845,85€</b>	<b>3 565,89 €</b>
<b>2018</b>	<b>32390,06€</b>	<b>11 079,20€</b>	<b>3 421,00€</b>	<b>4 165,98€</b>
<b>Variation en % de 2017 à 2018</b>	<b>+ 24,27%</b>	<b>+38,3%</b>	<b>20,21%</b>	<b>+16,8%</b>

À noter les meilleures conditions de rachat obtenues dans le nouveau marché déchèterie qui nous permettent d'augmenter considérablement nos recettes de matières.

#### **4.6. Convention avec AIPH, TREMLIN**

Pour les habitants ne pouvant se rendre à la déchèterie, une convention a été signée en 2015 avec deux associations locales (Tremplin et AIPH) afin que leurs employés en contrat d'insertion puissent venir chercher les encombrants « simples » (un canapé, un buffet, un électroménager...) sur demande du particulier moyennant une participation financière de 27,50€.

### **5. Coût du service déchets**

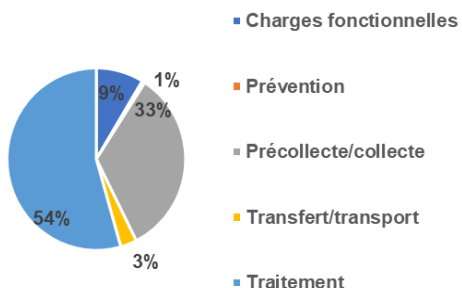
La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. Elle permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et les produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Elle est alimentée par les données comptables extraites du Grand Livre. Son élaboration et sa saisie annuelles sur la plateforme SINOE <http://www.sinoe.org/> sont demandées obligatoirement aux collectivités souhaitant bénéficier d'aides financières de l'ADEME pour la gestion et la prévention des déchets.

**Données issues de la matrice 2017 :**

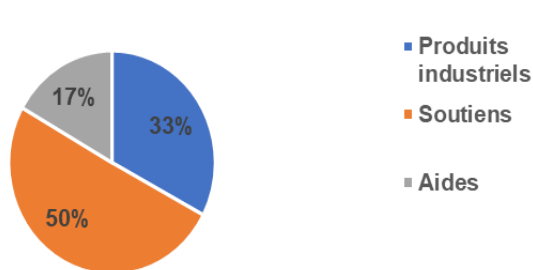
#### **5.1. Répartition des postes de charges et de recettes**

<u>Postes de charges</u>	Charges (HT)	%
Charges fonctionnelles	290 k€	9%
Prévention	18 k€	1%
Précollecte/collecte	1 125 k€	33%
Transfert/transport	99 k€	3%
Traitement	1 830 k€	54%
<b>Total charges matrice en € HT</b>	<b>3 362 k€</b>	<b>100%</b>

### Postes de charges



### Postes de recettes



Postes de recettes	Produits	%
Produits industriels	207 k€	33%
Soutiens	319 k€	50%
Aides	106 k€	17%
<b>Total produits matrice</b>	<b>633 k€</b>	<b>100%</b>

## 5.2. Production de déchets et comparatif avec d'autres collectivités

Ratios collectés en kg/hab./an	Total (DMA) hors gravats	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	Autres flux
<b>CC Pays Haut Val Alzette</b>	<b>473 kg/hab.</b>	<b>271 kg/hab.</b>	<b>22 kg/hab.</b>	<b>53 kg/hab.</b>	<b>143 kg/hab.</b>	<b>10 kg/hab.</b>
<b>Comparaison avec la moyenne (pondérée) : Grand Est Hors TI, collectes biodéchets et multiflux</b>						
Ratios collectés Données 2016	511 kg/hab.	254 kg/hab.	32 kg/hab.	48 kg/hab.	145 kg/hab.	32 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	-38 kg/hab.	16 kg/hab.	-9 kg/hab.	5 kg/hab.	-2 kg/hab.	-22 kg/hab.
Ecart en %	-7%	6%	-29%	11%	-1%	-68%
<b>Comparaison avec la moyenne (pondérée) : Grand Est TI</b>						
Ratios collectés Données 2016	471 kg/hab.	123 kg/hab.	45 kg/hab.	70 kg/hab.	199 kg/hab.	34 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	2 kg/hab.	148 kg/hab.	-22 kg/hab.	-17 kg/hab.	-56 kg/hab.	-24 kg/hab.
Ecart en %	0%	120%	-50%	-24%	-28%	-71%
<b>Comparaison avec la moyenne (pondérée) : SMTOM (54)</b>						
Ratios collectés Données 2016	470 kg/hab.	275 kg/hab.	22 kg/hab.	44 kg/hab.	115 kg/hab.	14 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	3 kg/hab.	-4 kg/hab.	0 kg/hab.	9 kg/hab.	29 kg/hab.	-4 kg/hab.
Ecart en %	1%	-2%	0%	21%	25%	-30%

D'après les référentiels de l'ADEME, il s'avère que :

- La CCPHVA se trouve dans la moyenne des collectivités adhérentes au SMTOM avec des performances légèrement meilleures au niveau des ordures ménagères (-4kg/hab) et pour le tri sélectif (+9kg/hab).
- Un passage en tarification incitative ne réduira pas forcément le tonnage global de déchets produits sur l'ensemble du territoire, mais améliorera considérablement les performances de tri. Ainsi, il serait possible de diviser par deux la production d'ordures ménagères, de récupérer davantage de verre, et d'améliorer la collecte de tri en augmentant d'1/4 le tonnage des recyclables. Il est également important de noter que la mise en place d'une tarification incitative fera augmenter les tonnages apportés en déchèterie.

### 5.3. Coûts aidés

Le coût aidé représente l'ensemble des charges auxquelles sont déduites les recettes (produits industriels issus des ventes de matières, les soutiens des sociétés agréées et les différentes aides perçues).

#### Évolution des coûts aidés en €HT/habitant

Année	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	déchets verts
2010	84 €HT/hab.	49 €/hab.	0,5 €/hab.	19 €/hab.	15 €/hab.	1,0 €/hab.
2011	85 €HT/hab.	56 €/hab.	0,3 €/hab.	13 €/hab.	16 €/hab.	0,8 €/hab.
2012	89 €HT/hab.	56 €/hab.	0,0 €/hab.	15 €/hab.	17 €/hab.	0,5 €/hab.
2013	83 €HT/hab.	52 €/hab.	0,2 €/hab.	15 €/hab.	15 €/hab.	0,7 €/hab.
2014	83,22 €HT/hab.	54,98 €HT/hab.	0,41 €HT/hab.	13,16 €HT/hab.	13,94 €HT/hab.	0,73 €HT/hab.
2015	88,85 €HT/hab.	57,19 €HT/hab.	0,72 €HT/hab.	15,40 €HT/hab.	15,02 €HT/hab.	0,52 €HT/hab.
2016	94,80 €HT/hab.	62,23 €HT/hab.	0,82 €HT/hab.	15,29 €HT/hab.	15,77 €HT/hab.	0,69 €HT/hab.
2017	97,06 €HT/hab.	63,46 €HT/hab.	0,02 €HT/hab.	15,05 €HT/hab.	17,48 €HT/hab.	0,66 €HT/hab.

## 6. Prévention des déchets

La CCPHVA est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets depuis 2011. Elle a également signé en 2017 une convention de financement avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Contrat d'Animation Relais Déchets Économie Circulaire (CARDEC) sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 : 24 000€/an pour un ETP et jusqu'à 20 000€ de dépenses de communication.

### 6.1. Réduction des biodéchets

#### Opération « Charlotte la Cocotte » :

Pour encourager les foyers à réduire leurs déchets alimentaires, chaque printemps, la CCPHVA propose aux habitants disposant d'un jardin d'acquérir 2 poules et un poulailler pour 20 €. En contrepartie, les participants s'engagent à peser leurs déchets alimentaires pendant 1 mois et à respecter la réglementation en vigueur de leur commune. D'après les pesées, un foyer donne à leurs poules environ 40kg de déchets alimentaires par an.



En 2018, il n'y'a eu que 5 participants au printemps, car cette édition a été trop rapprochée de la précédente (celle de 2017 avait été décalée en octobre pour cause de grippe aviaire au printemps).

Dépenses : achat de 10 poules pour 110€ - Utilisation des poulaillers commandés en 2017.

Recettes (20€/participants) : 100€

#### Compostage individuel :

Afin de réduire la quantité de biodéchets collectés dans les ordures ménagères, la CCPHVA propose à ses habitants d'acquérir un composteur de 600L en bois ou en plastique à un prix réduit de 20 €.



- Nombre de composteurs vendus en 2018 : 98
- Recettes liées à la vente des composteurs : 1 960 €
- Pas de commande en 2018, utilisation du stock de 2017.

Depuis le début de l'opération en 2013, 483 composteurs ont été distribués. D'après l'ADEME, un composteur permet de détourner environ 200kg de déchets (verts et alimentaires) par an, ce qui représenterait environ 96,6 T de déchets évités sur le territoire de la CCPHVA pour 2018.



## Compostage collectif :



Une demande de subvention a été effectuée auprès de l'ADEME. Pour les 3 prochaines années, il est projeté d'installer sur 3 ans, 50 sites de compostage collectif (15 sites de compostage d'établissement pour les restaurations collectives, 15 zones de compostage partagé sur domaine public, et 20 sites de compostage en pied d'immeuble) pour permettre à terme de détourner près de 175 tonnes de déchets par an. La convention de

financement a été signée le 25 avril 2018 et établit une subvention de 6154,73€ pour un montant d'investissement estimé à 11 190,42€ (achat des composteurs, bioeaux, tige aératrice, panneaux d'information).

4 sites ont été installés en 2018 (Résidence pour personnes âgées, périscolaire d'Audun-le-Tiche, MJC d'Audun-le-Tiche, jardin du partage à Aumetz).

### **6.2. Stop-pub**



La CCPHVA possède son propre autocollant stop-pub. Il est à disposition des habitants en mairie et au siège de l'intercommunalité.

Sur son territoire, 3 826 foyers ont apposé un autocollant stop-pub sur leur boîte aux lettres, soit près de 26.6 %. Les publicités distribuées en boîte aux lettres représentant en moyenne 40kg de déchets par an et par foyer, cette opération a permis d'éviter environ 153 T de déchets de papier en 2018.

### **6.3. Prêt de gobelets réutilisables, conteneurs et poubelles de tri**

Afin d'accompagner les associations et les communes dans la gestion des déchets générés lors de leurs manifestations organisées sur le territoire, la CCPHVA leur met à disposition, sous réservation préalable, des conteneurs et des doubles-poubelles pour le tri. Ainsi, en 2018, le Pôle Environnement a répondu aux demandes de prêts pour 22 manifestations.

De plus, en partenariat avec ECOCUP, la CCPHVA leur propose également des gobelets réutilisables afin d'éviter l'utilisation de gobelets jetables. La collectivité dispose d'une flotte interne stockée à la déchèterie communautaire et d'une flotte externe stockée chez ECOCUP :

	Nombre de gobelets prêtés	Caution	Livraison	Lavage	Coût
<b>Flotte interne</b>	20 à 1 000	Chèque de 0,50€/gobelets à déposer lors de l'emprunt	Pas de livraison les gobelets sont à retirer à la déchèterie communautaire avec prise de rdv	Les verres doivent être restitués lavés	Prêt : gratuit Facturation de 0,90€/gobelet manquant
<b>Flotte externe</b>	> 1 000	Caution de 1€/gobelets à instaurer auprès des particuliers	Livraison et reprise gérées par ECOCUP	Lavage effectué par ECOCUP	Prêt : gratuit Facturation de 0,80€/gobelet manquant Personnalisation des gobelets 0,20€/gobelet

Au cours de l'année, 3 manifestations organisées sur le territoire ont utilisé ces gobelets, évitant ainsi l'achat de 3000 gobelets jetables. L'utilisation de la flotte de gobelets a baissé. Il est important de communiquer à nouveau auprès des associations.

#### **6.4. Communication et animation-sensibilisation**

Les actions de communication ont représenté un coût de 20 000,50 € (création et impression des documents + sacs pour le verre).

#### **Calendrier de collecte et de prévention des déchets :**

Chaque année, la CCPHVA réalise un calendrier de collecte et de la prévention des déchets où sont indiqués les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif pour les 8 communes, les reports de collecte, ainsi que diverses informations sur la déchèterie et la prévention des déchets.

#### **Communication TEOMI :**

- Un document de 4 pages sur les "Nouvelles consignes de collecte" a été créé pour être distribué lors de la dotation des usagers.
- Articles de presse : 4 articles dans le Républicain Lorrain ont été publiés afin d'informer la population sur la conteneurisation (juillet, septembre, octobre et décembre).
- Bulletin intercommunal : 2 pages ont été consacrées à la conteneurisation et aux consignes de collecte (OM, tri, verre, textiles).
- 45 publications Facebook sur la page de la CCPHVA.
- Bulletins municipaux : les communes ont relayé l'information dans leurs revues communales et sur leur site internet et Facebook pour celles qui disposent d'une page.

### Animation et sensibilisation :

Au cours de l'année, il y a eu 5 animations :

- Une visite de scolaire à la déchèterie en juin
- Une intervention auprès des personnes âgées à la Résidence Stéphane Hessel de Villerupt
- Un stand prévention et information conteneurisation sur 2 jours au salon Logi'Cité en octobre
- Un stand prévention à la déchèterie pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.
- Un stand prévention et information conteneurisation sur le marché de Villerupt en décembre

La préparation de la conteneurisation et du projet de tarification incitative a été chronophage au détriment des animations. L'arrivée de l'ambassadrice du tri et de la prévention permettra de réaliser plus de sensibilisation envers les scolaires et le grand public.

### Sacs à verre "Charlotte la Cocotte" :

En 2017, les études de caractérisations menées par le SMTOM montrent que les ordures ménagères de la CCPHVA comportent encore en moyenne 4 à 5 % de verre. Cela représente un coût de 37 000€ pour la CCPHVA et engendre des difficultés techniques au SMTOM. Afin d'inciter la population à mieux trier et à déposer leurs pots, bocaux et bouteilles en verre dans les bornes prévues à cet effet, une commande de sacs à verre personnalisés avec les consignes et des messages de sensibilisation avait été passée en 2017, pour les distribuer aux habitants de Boulange, de Rédange et de Thil via les communes lors de la dotation des sacs transparents pour le tri sélectif.

Une nouvelle commande a été passée en 2018 pour 3000 sacs afin d'équiper d'autres communes, mais suite à une mauvaise impression, une réduction de 50% a été effectuée sur ces sacs, permettant ainsi une autre commande de 3000 sacs. Ainsi au total, la CCPHVA a acheté 6000 sacs à verre pour 8834,40€ TTC. La distribution de ces sacs est prévue pour 2019.

## **6.5. Eco-exemplarité**

### Groupe de travail déchets des communes :

La collecte du papier pour les administrations est bien instaurée, chaque commune dispose de boîtes à papier et de gros bacs bleus de regroupement de 770L. La collecte est effectuée sur deux jours. Il n'est pas possible d'établir le volume collecté, car celui-ci est pris en même temps que la collecte de papier carton des entreprises pour des raisons économiques et écologiques.

### Création d'une écocharte intercommunale :

Quelques communes souhaitant s'engager dans une démarche éco-exemplaire ont souhaité que l'action soit portée par l'intercommunalité. La CCPHVA a donc choisi de réaliser une charte écoresponsable intercommunale en cocréation avec les agents et les élus des communes. 4 ateliers en intelligence collective ont été réalisés. Cependant l'arrivée de la conteneurisation ayant monopolisée les services du Pôle Environnement, ces ateliers ont été arrêtés, mais il est prévu qu'ils reprennent à partir du deuxième trimestre 2019.

### **6.6. Textiles et réemploi**

Les 16 bornes textiles installées sur le territoire sont collectées par Le Relais. Ils ont enregistré un tonnage de 81,2 T pour cette année, soit une baisse de -12% par rapport 2017 (sûrement due à la suppression des deux bornes à Audun-le-Tiche en 2017 suite à des plaintes des habitants à cause des dépôts sauvages).



Une convention de partenariat a été signée entre Emmaüs et la CCPHVA, le 12/10/2012 afin de récupérer les objets en bon état. Le conteneur, installé à la déchèterie communautaire, a permis à Emmaüs de récupérer et de réemployés 14 T d'objets en 2018.